

ÉTUDE SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET LE RÉGIME INDEMNITAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Haute-Savoie, 2023



➤ **259 collectivités** d'au moins 1 agent ont validé leur Rapport Social Unique 2023 dont :

- 182 communes
- 17 communautés de communes et d'agglomérations
- 15 CCAS et CIAS
- et 37 syndicats.

➤ **19 668 agents recensés**, dont :

- 13 346 fonctionnaires,
- 4 232 contractuels permanents
- et 2 090 contractuels non permanents.

La Haute-Savoie compte près de 21 000 agents permanents au sein des collectivités territoriales.

Près de 2 agents sur 3 sont fonctionnaires (68%). Cette proportion diminue depuis quelques années. En 2017 ils étaient 74%, 72% en 2019 et 70% en 2021.

La part que représentent les fonctionnaires diminue d'un point chaque année.

7 agents permanents sur 10 sont de catégorie C.

Figure 1 : Répartition des agents par statut

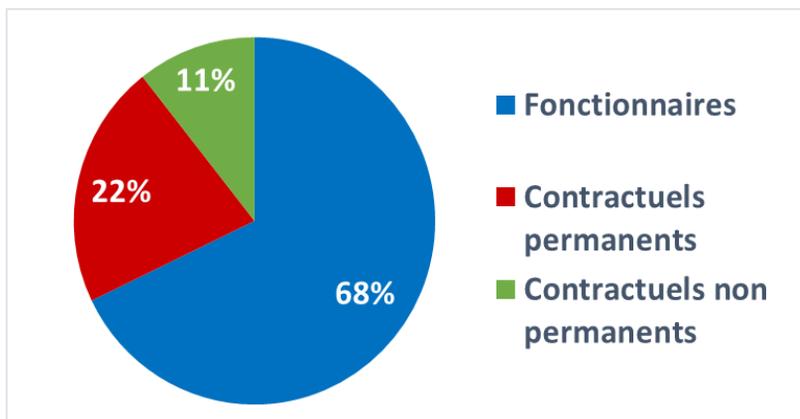


Figure 2 : Répartition des agents par catégorie

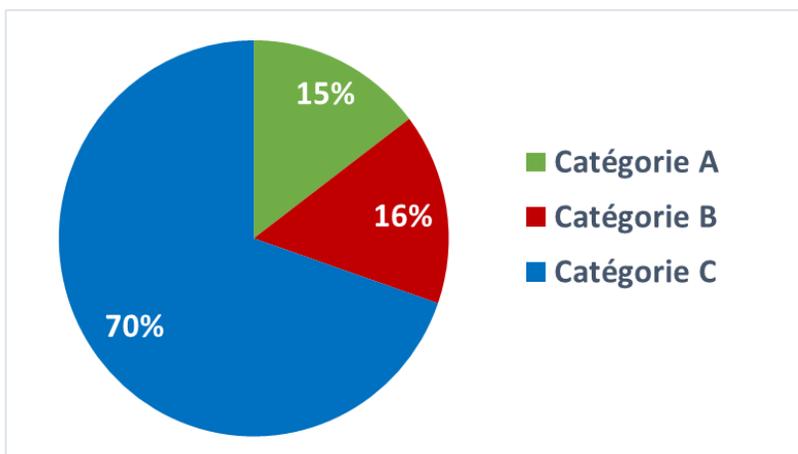


Figure 3 : Répartition des agents par filière

Filière	Agents permanents
Administrative	23,64%
Technique	41,83%
Culturelle	4,09%
Sportive	0,96%
Sociale	10,52%
Médico-sociale	4,74%
Médico-technique	0,10%
Police municipale	1,54%
Animation	8,80%
Incendie secours	3,78%

La filière technique est la plus représentée, avec plus de 42% de l'ensemble des agents.

Près d'1 agent sur 4 fait partie de la filière administrative.

A l'inverse, les filières Médico-technique, sportive et la police municipale sont les moins représentées.

Figure 4 : Répartition des agents par temps complet et par statut

3 contractuels permanents sur 10 sont à temps non complet, pour seulement 1 fonctionnaire sur 10.

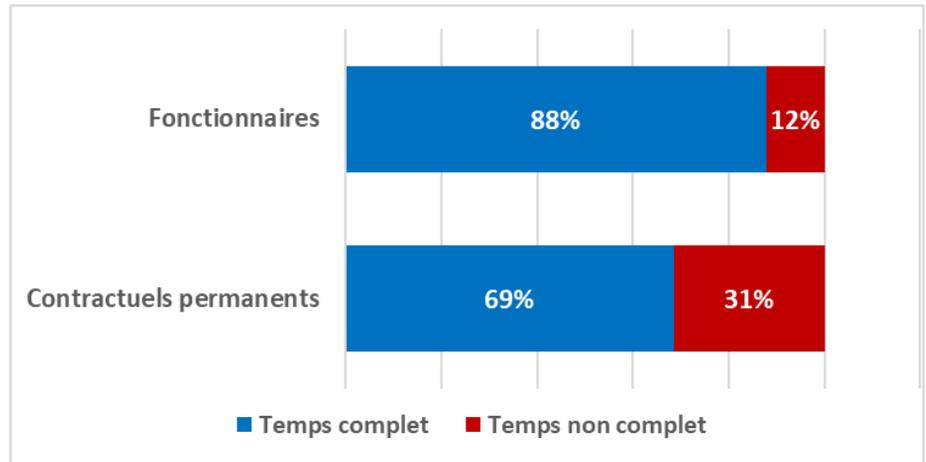


Figure 5 : Répartition des agents par temps plein et par statut

Parmi les agents à temps complet, 6% des contractuels et 11% des fonctionnaires sont à temps partiel.

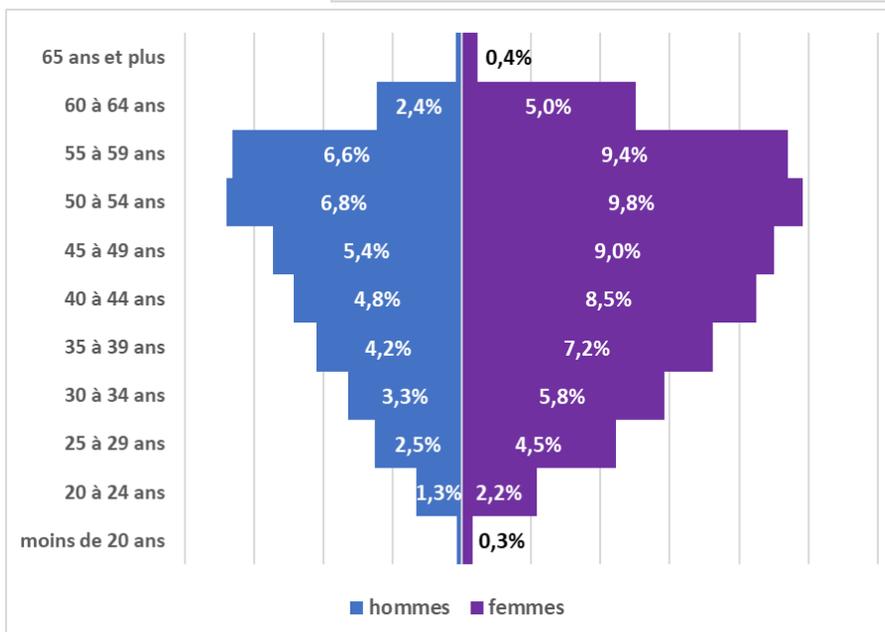
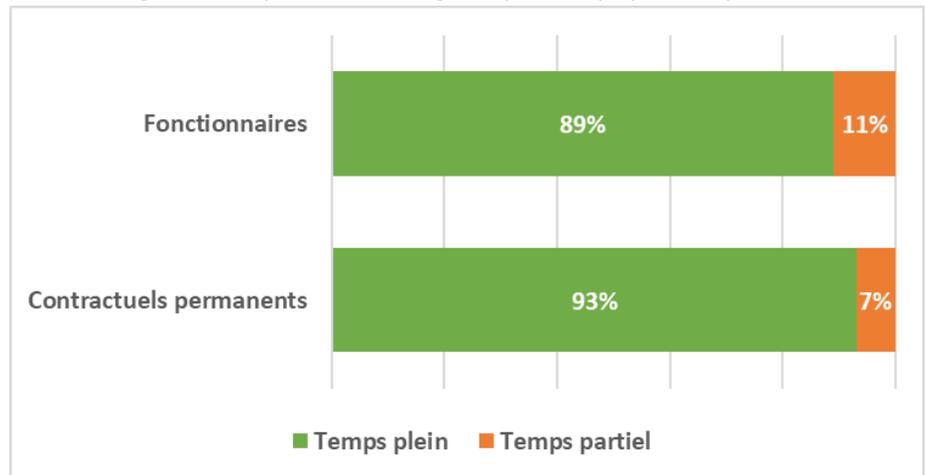
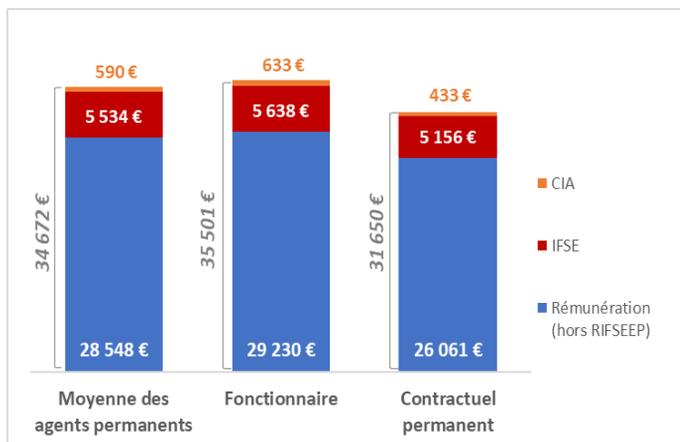


Figure 6 : Pyramide des âges des agents permanents

Les fonctionnaires ont en moyenne 47,5 ans, contre 39,5 ans pour les contractuels permanents. Près de 41% des agents ont 50 ans ou plus. Par ailleurs, 62% des agents sont des femmes.

➤ Le profil type de l'agent est finalement une femme, de plus de 40 ans (42,1% des effectifs).

Figure 7 : Rémunération annuelle brute



La rémunération moyenne des agents permanents hauts savoyards en 2023 était de 34 672€ brut annuel (soit 2 889€ brut/mois) pour 1 équivalent temps plein rémunéré.

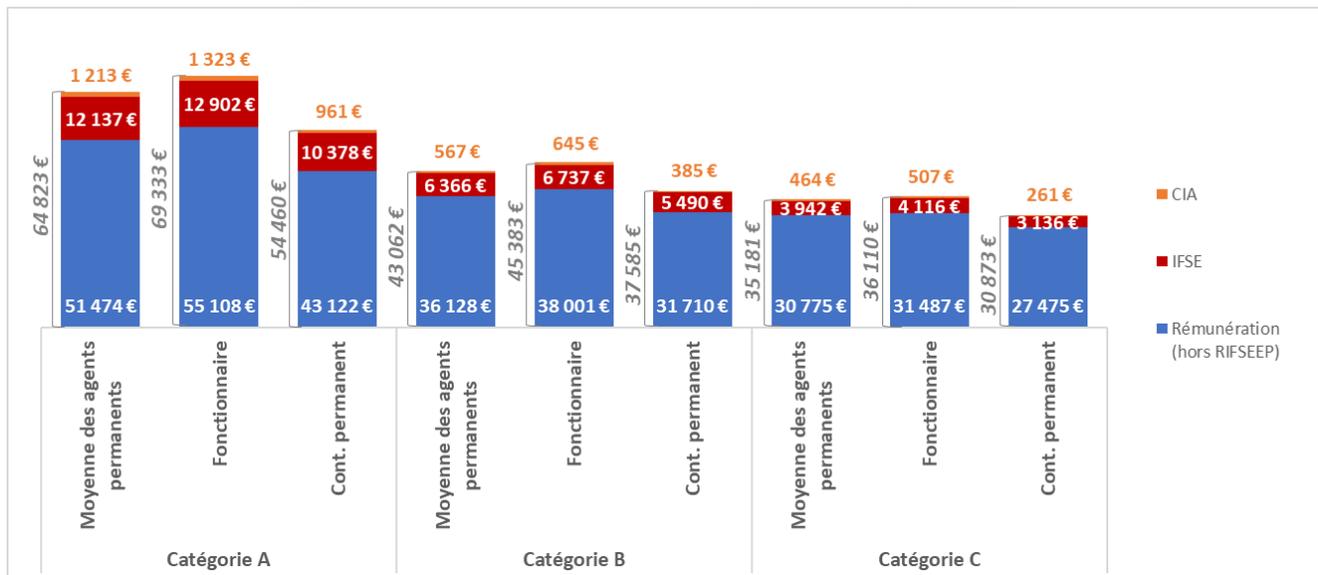
La rémunération moyenne des fonctionnaires était de 35 501€ annuel (2 945€ brut/mois) alors que celle des contractuels permanents était de 31 650€ (2 637€ brut/mois) (7). Malgré ces différences de rémunération globale, la part que représente le RIFSEEP sur la rémunération globale est la même quel que soit le statut : 17,7%.

L'IFSE moyen annuel est de 5 534€, soit 461€/mois (469€ pour les fonctionnaires et 430€ pour les contractuels permanents). Le CIA, qui atteint en moyenne 590€/ETPR, est 200€ supérieur pour les fonctionnaires que pour les contractuels permanents.

Cette sur-rémunération globale des fonctionnaires s'explique par leur âge plus élevé (8 ans en moyenne), et l'accès à certains postes dans une moindre mesure.

Si l'on distingue les rémunérations selon les catégories, il apparaît que les agents de catégorie A sont ceux qui perçoivent les plus hautes rémunérations, avec une rémunération moyenne brute annuelle de 64 823€, dont 12 137€ d'IFSE (5 401€/mois, dont 1 011€ d'IFSE) (8).

Figure 8 : Rémunération annuelle brute par statut et par catégorie



Les contractuels permanents de catégorie A ont eu une rémunération brute moyenne annuelle de 54 460€, dont 10 378€ d'IFSE. Ces montants correspondent à une rémunération brute mensuelle de 4 190€, dont 864€ d'IFSE.

La rémunération des fonctionnaires est supérieure à celle des contractuels de 14 873€ en 2023.

Les agents de catégorie B ont une rémunération brute annuelle moyenne de 43 062€, dont 6 366€ d'IFSE, ce qui représente une rémunération mensuelle de 3 589€, dont 530€ d'IFSE. La différence de rémunération globale entre fonctionnaires et contractuels est de 7 798€. Les fonctionnaires touchent en moyenne 45 383€ brut annuel dont 6 737€ d'IFSE (soit 3 781€ brut/mois dont 561€ d'IFSE), alors que les contractuels permanents ont une rémunération moyenne de 37 585€ dont 5 490€ d'IFSE (soit 3 132€ brut/mois dont 458€ d'IFSE).

Les agents de catégorie C ont une rémunération brute annuelle moyenne de 35 181€, dont 3 942€ d'IFSE, ce qui représente une rémunération mensuelle de 2 932€, dont 328€ d'IFSE. La différence de rémunération globale entre fonctionnaires et contractuels est de 5 237€. Les fonctionnaires touchent en moyenne 36 110€ brut annuel dont 4 116€ d'IFSE (soit 3 009€ brut/mois dont 343€ d'IFSE), alors que les contractuels permanents ont une rémunération moyenne de 30 873€ dont 3 136€ d'IFSE (soit 2 573€ brut/mois dont 261€ d'IFSE).

Le CIA évolue lui aussi selon les catégories : 1 213€ pour la catégorie A, 567€ pour la catégorie B et 464€ pour la catégorie C. Un écart de 246€ ou plus est présent en faveur des fonctionnaires.

La part que représente le RIFSEEP dans la rémunération évolue avec la catégorie des agents : 20,6% pour la catégorie A, 16,1% pour la catégorie B et 12,5% pour la catégorie C (9). Cette part est plus importante pour les fonctionnaires parmi les agents de catégorie B et C (+0,9 point et +1,8 points). Elle est légèrement plus importante pour les contractuels parmi les agents de catégorie A : +0,3 point.

Figure 9 : Part du RIFSEEP dans la rémunération selon les catégories

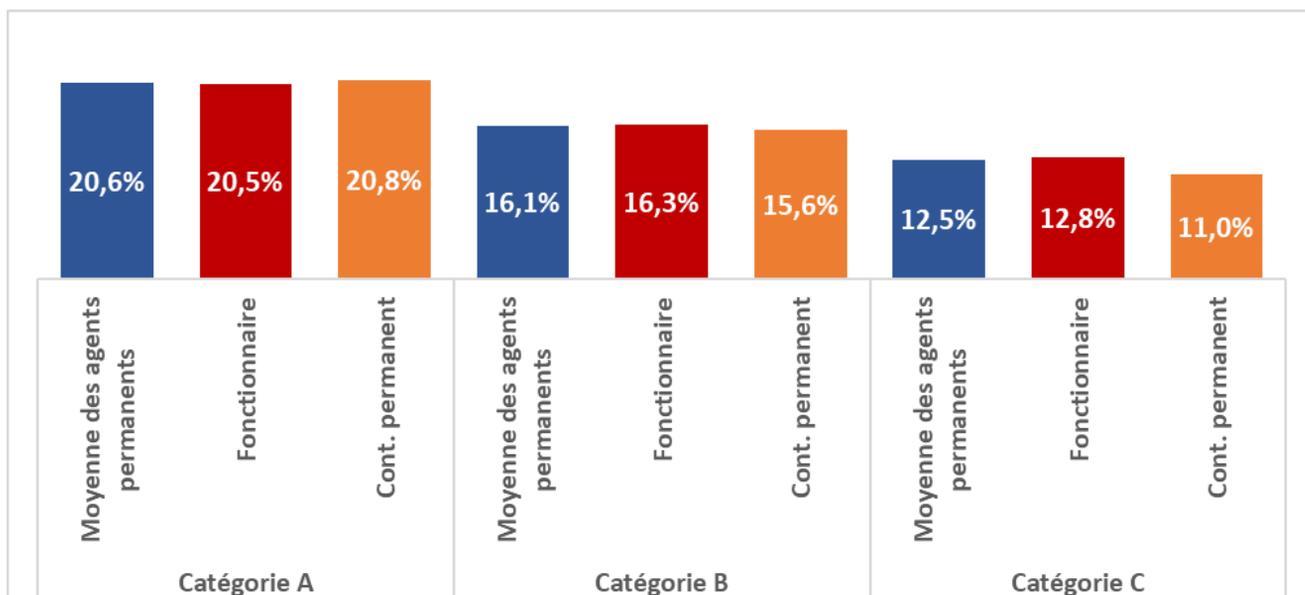
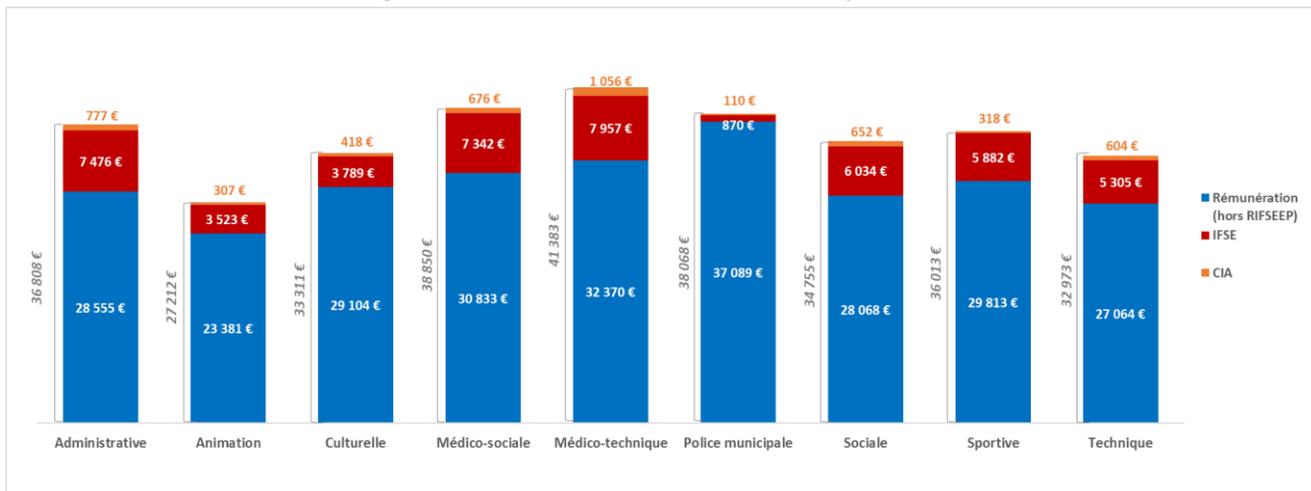


Figure 10 : Rémunération annuelle brute par filière



Les rémunérations varient selon les filières. La filière médico-technique enregistre les plus hautes rémunérations (41 383€ brut annuel dont 7 957€ d'IFSE, soit 3 448€/mois dont 663€ d'IFSE), suivie des filières médico-sociale (38 850€ brut annuel dont 7 342€ d'IFSE, soit 3 237€/mois dont 612€ d'IFSE) et police municipale* (38 068€ brut annuel dont 870€ d'IFSE, soit 3 172€/mois dont 73€ d'IFSE) (10).

A l'inverse, la filière animation enregistre les rémunérations les plus basses (27 212€ brut annuel dont 3 523€ d'IFSE, soit 2 267€/mois dont 294€ d'IFSE), suivie des filières technique (32 973€ brut annuel dont 5 305€ d'IFSE, soit 2 747€/mois dont 442€ d'IFSE) et Culturelle (33 311€ brut annuel dont 3 523€ d'IFSE, soit 2 776€/mois dont 294€ d'IFSE).

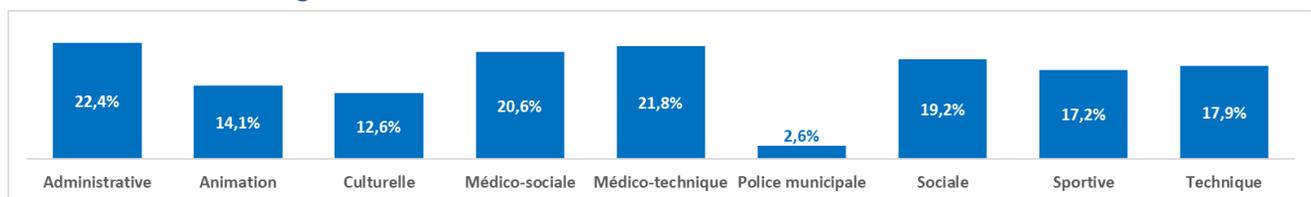
Les filières administrative, sportive et sociale sont intermédiaires :

- Administrative : 36 808€/an dont 7 476€ d'IFSE, soit 3 067€/mois dont 623€ d'IFSE
- Sportive : 36 013€/an dont 5 882€ d'IFSE, soit 3 001€/mois dont 490€ d'IFSE
- Sociale : 34 755€/an dont 6 034€ d'IFSE, soit 2 896€/mois dont 502€ d'IFSE

Au niveau du CIA, ce sont les filières médico-technique (1 056€), administrative (777€), médico-sociale (676€), sociale (652€) et technique (604€), qui perçoivent les primes les plus importantes.

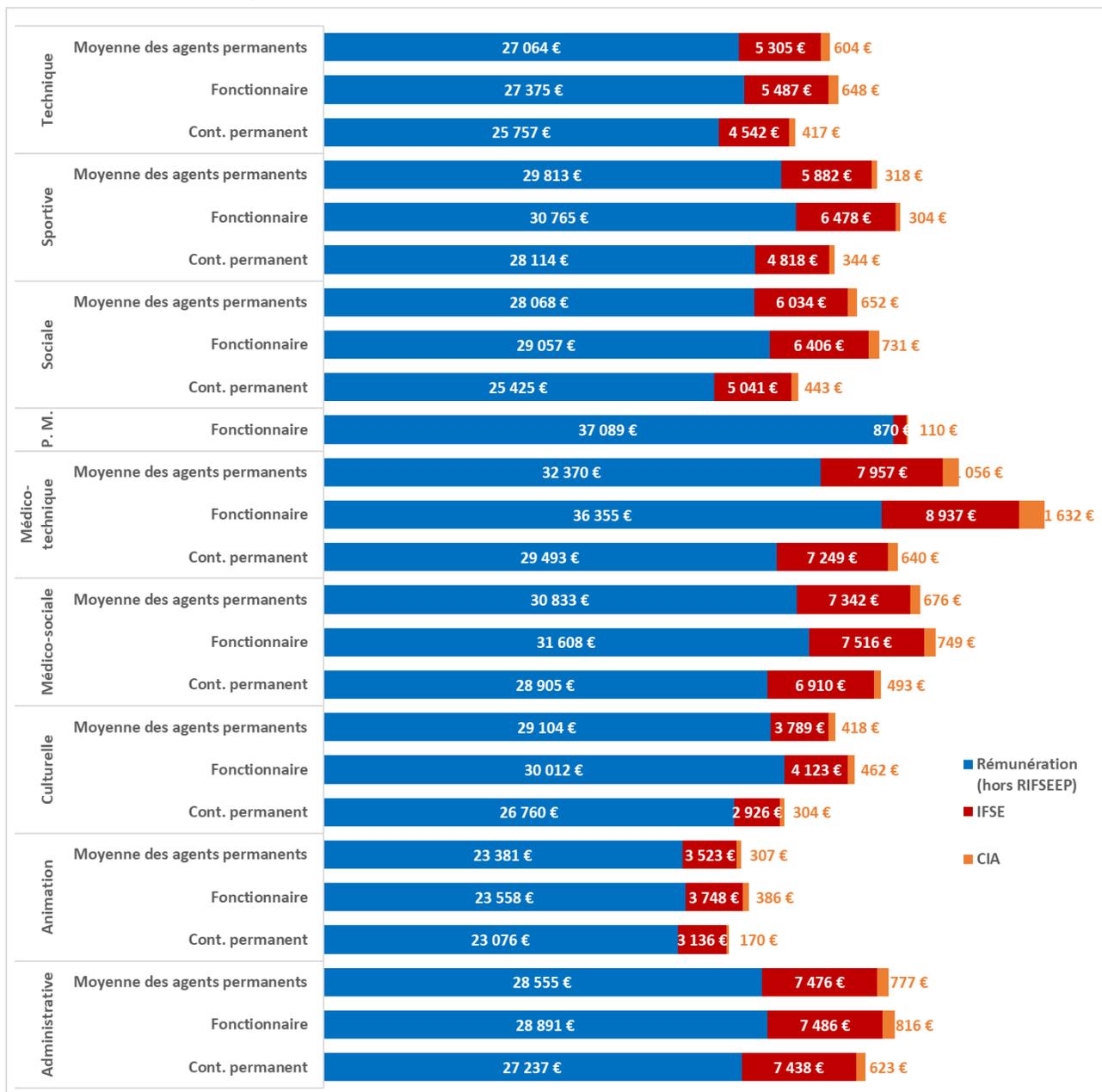
La rémunération de la filière administrative est celle dont la part que représente le RIFSEEP est la plus importante (22,4%) suivi de la médico-technique (21,8%) et médico-sociale (20,4%) (11).

Figure 11 : Part du RIFSEEP dans la rémunération selon les filières



* L'IFSE étant été mis en place pour la P.M. en 2024 à la place de l'indemnité spéciale de fonction et de l'IAT, les données liées au RIFSEEP évolueront significativement dans les prochaines années. Elles ne seront pas étudiées dans la suite de l'étude pour ne pas biaiser les résultats

Figure 12 : Rémunération annuelle brute par statut et par filière



La filière médico-technique est celle où les disparités de rémunération entre fonctionnaire et contractuels sont les plus importantes : 46 924€ brut annuel dont 8 937€ d'IFSE pour les fonctionnaires, contre 37 382€ brut annuel dont 7 249€ d'IFSE pour les contractuels permanents, soit 9 542€ d'écart à l'année et 795€ brut/mois (12).

A l'inverse, les filières où l'écart est le plus faible sont les filières suivantes :

- Animation : 1 309€ brut annuel d'écart (27 692€ dont 3 748€ d'IFSE pour les fonctionnaires, contre 26 382€ brut annuel dont 3 136€ d'IFSE pour les contractuels),
- Administrative : 1 894€ brut annuel d'écart (37 193€ dont 7 486€ d'IFSE pour les fonctionnaires, contre 35 298€ brut annuel dont 7 438€ d'IFSE pour les contractuels).

Figure 13 : Rémunération par statut, catégorie et filière

	Ensemble des agents permanents			Fonctionnaires			Contractuels permanents		
	Rém. Brute annuelle	IFSE	CIA	Rém. Brute annuelle	IFSE	CIA	Rém. Brute annuelle	IFSE	CIA
Catégorie A									
Administrative	52 966 €	13 517 €	1 241 €	58 212 €	14 882 €	1 408 €	43 804 €	11 134 €	948 €
Culturelle	43 622 €	4 979 €	417 €	46 536 €	5 277 €	428 €	35 511 €	4 148 €	385 €
Médico-sociale	50 365 €	11 184 €	1 300 €	52 001 €	11 457 €	1 449 €	45 887 €	10 439 €	892 €
Médico-technique	41 936 €	9 095 €	1 069 €	51 594 €	12 245 €	2 048 €	38 267 €	7 899 €	697 €
Police municipale	63 487 €	0 €	0 €	63 487 €	0 €	0 €			
Sociale	45 936 €	11 008 €	1 496 €	48 667 €	11 419 €	1 590 €	36 976 €	9 661 €	1 188 €
Sportive	50 787 €	10 455 €	431 €	48 358 €	10 182 €	268 €	60 516 €	11 550 €	1 084 €
Technique	55 249 €	15 058 €	1 173 €	59 305 €	17 142 €	1 267 €	46 957 €	10 797 €	979 €
Catégorie B									
Administrative	36 646 €	7 544 €	692 €	38 647 €	7 984 €	776 €	31 560 €	6 427 €	479 €
Animation	33 587 €	6 273 €	442 €	35 247 €	6 850 €	509 €	30 864 €	5 325 €	331 €
Culturelle	32 242 €	3 266 €	438 €	33 907 €	3 649 €	531 €	29 116 €	2 547 €	263 €
Médico-sociale	31 455 €	4 888 €	295 €	31 822 €	4 850 €	308 €	30 505 €	4 987 €	264 €
Médico-technique	39 848 €	4 795 €	1 019 €	42 565 €	5 850 €	1 243 €	27 501 €	0 €	0 €
Police municipale	45 372 €	1 266 €	93 €	45 372 €	1 266 €	93 €			
Sociale	29 937 €	2 827 €	808 €	34 871 €	2 280 €	650 €	27 541 €	3 093 €	884 €
Sportive	35 106 €	5 560 €	315 €	36 682 €	6 132 €	305 €	32 388 €	4 573 €	331 €
Technique	38 528 €	8 142 €	774 €	40 749 €	8 910 €	928 €	33 619 €	6 442 €	433 €
Catégorie C									
Administrative	30 491 €	5 073 €	621 €	30 866 €	5 264 €	659 €	27 567 €	3 586 €	327 €
Animation	26 367 €	3 159 €	289 €	26 713 €	3 345 €	370 €	25 767 €	2 836 €	147 €
Culturelle	28 667 €	3 836 €	389 €	28 895 €	4 049 €	399 €	27 682 €	2 918 €	345 €
Médico-sociale	35 387 €	6 057 €	291 €	36 536 €	7 106 €	246 €	34 166 €	4 943 €	339 €
Médico-technique	39 848 €			42 565 €			27 501 €		
Police municipale	37 169 €	830 €	93 €	37 169 €	830 €	93 €			
Sociale	29 401 €	3 655 €	247 €	29 735 €	3 815 €	286 €	28 581 €	3 265 €	151 €
Sportive	33 495 €	6 311 €	196 €	35 768 €	7 508 €	351 €	30 628 €	4 801 €	0 €
Technique	30 509 €	4 173 €	537 €	31 108 €	4 385 €	579 €	27 499 €	3 109 €	326 €

Les rémunérations brutes annuelles varient significativement selon les statuts, catégories et filières. En moyenne, les agents de la catégorie A perçoivent les rémunérations les plus élevées, suivis par ceux des catégories B et C. Par exemple, les fonctionnaires de la catégorie A ont des rémunérations annuelles brutes allant de 46 536€ (Culturelle) à 63 487€ (Police municipale), tandis que les contractuels permanents de la même catégorie voient leurs rémunérations varier entre 35 511 € (Culturelle) et 60 516€ (Sportive). Les agents de la police municipale mais aussi administratifs et techniques sont parmi les mieux rémunérés dans cette catégorie. Par mois, cela se traduit par des salaires bruts variant entre environ 3 880€ et 5 300€ pour les fonctionnaires, et entre 2 960 € et 5 040€ pour les contractuels permanents (13).

Pour la catégorie B, les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires varient de 31 822€ à 45 372€, tandis que celles des contractuels permanents oscillent entre 27 501€ et 33 619€. Les agents de la police municipale et médico-techniques sont parmi les mieux payés dans cette catégorie. Par mois, les salaires bruts pour la catégorie B varient entre 2 650€ et 3 780€ pour les fonctionnaires, et entre 2 290€ et 2 800€ pour les contractuels permanents.

Enfin, pour la catégorie C, les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires varient de 26 713€ à 42 565€, et pour les contractuels permanents, elles vont de 25 767€ à 34 166€. Les agents médico-techniques, médico-sociale et de la police municipale sont les mieux rémunérés dans cette catégorie. En termes mensuels, les salaires bruts pour la catégorie C varient entre 2 230€ et 3 550€ pour les fonctionnaires, et entre 2 150€ et 2 850€ pour les contractuels permanents.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) montrent également des variations notables entre les catégories et les types d'agents. Pour la catégorie A, l'IFSE des fonctionnaires varie de 5 277€ à 17 142€, tandis que pour les contractuels permanents, elles vont de 4 148€ à 11 550€. Les agents techniques et administratifs reçoivent les primes les plus élevées. Par mois, cela représente des primes variant entre environ 440€ et 1 430€ pour les fonctionnaires, et entre 345€ et 960€ pour les contractuels permanents.

Pour la catégorie B, l'IFSE des fonctionnaires varie de 2 827€ à 8 910€, et pour les contractuels permanents, elle oscille entre 2 547€ à 6 442€. Les agents techniques et administratifs sont les plus avantagés. L'IFSE mensuel pour la catégorie B varie entre 240€ et 740€ pour les fonctionnaires, et entre 210€ et 540€ pour les contractuels permanents.

Enfin, pour la catégorie C, la prime IFSE pour les fonctionnaires varie de 3 345€ à 7 508€, et pour les contractuels permanents, elle oscille entre 2 836€ à 4 943€. Les agents sportifs et médico-sociaux reçoivent les primes les plus élevées. L'IFSE mensuel varie pour la catégorie C entre 280€ et 625€ pour les fonctionnaires, et entre 235 € et 410 € pour les contractuels permanents.

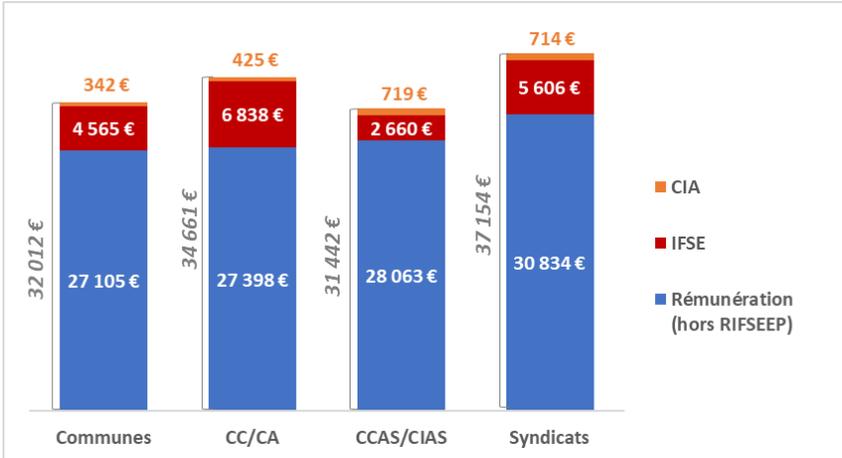
Le CIA, bien que ce soit une prime plus basse que l'IFSE puisqu'elle est versée une seule fois dans l'année, montre des variations similaires. Pour la catégorie A, le CIA des fonctionnaires varie de 268€ à 5 277€, et pour les contractuels permanents, il va de 385€ à 4 148€. Les agents culturels reçoivent les primes les plus élevées.

Pour la catégorie B, le CIA varie pour les fonctionnaires de 305€ à 1 243€, et pour les contractuels permanents de 263€ à 884€. Les agents médico-techniques et sociaux sont les plus avantagés.

Enfin, pour la catégorie C, le CIA des fonctionnaires varie de 246€ à 659€, et entre 151€ à 345€ pour les contractuels permanents. Les agents administratifs et techniques reçoivent les primes les plus élevées.

Les différences selon les types de collectivités

Figure 14 : Rémunération annuelle brute par type de collectivité



La rémunération moyenne des agents permanents hauts savoynards en 2023 varie selon les types de collectivités.

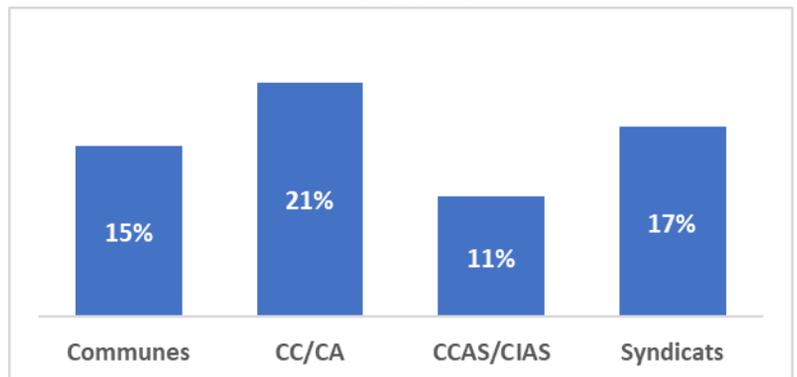
Les syndicats proposent en moyenne la rémunération la plus élevée : 37 154€ brut annuel dont 5 606€ d'IFSE, soit près de 3 100€/mois, dont 467€ d'IFSE (14).

La CCAS et CIAS sont les structures qui proposent les rémunérations les plus basses : 31 442€ brut annuel dont 2 660€ d'IFSE, soit 2 620€ brut/mois dont 222€ d'IFSE.

Les Communautés de communes et d'agglomérations proposent une rémunération moyenne annuelle brute de 34 661€ dont 6 838€ d'IFSE (2890€/mois dont 570€ d'IFSE). Les communes proposent en moyenne une rémunération de 32 012€ dont 4 565€ d'IFSE (2 670€ brut/mois dont 380€ d'IFSE). Ces différences peuvent s'expliquer par la typologie des métiers présents dans chacune des structures, et sont donc liées aux rémunérations des différentes filières, présentées juste avant.

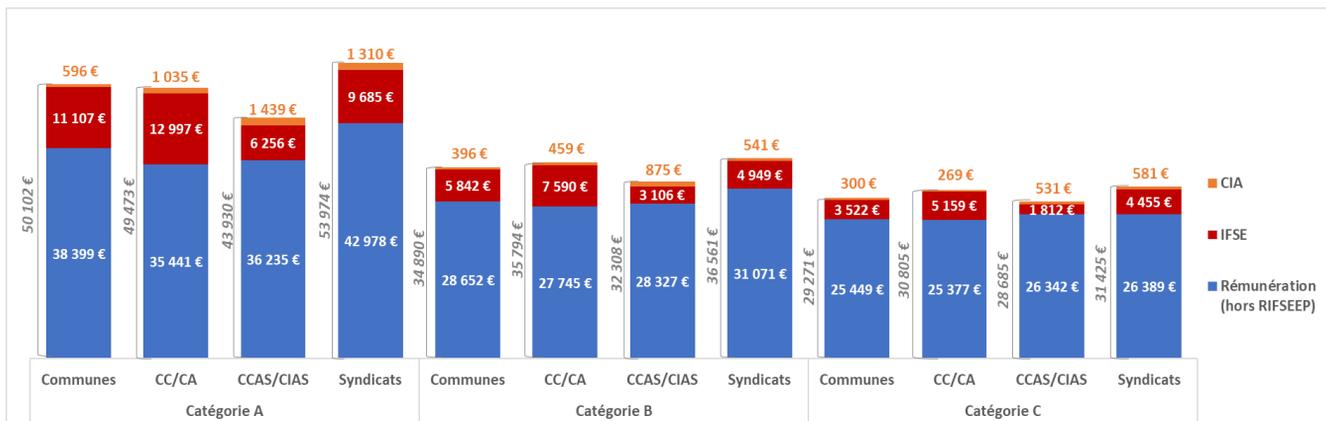
La part que représente le RIFSEEP dans la rémunération globale varie selon le type de collectivité. Si les Communautés de communes et d'agglomérations proposent une RIFSEEP représentant 21% de la rémunération globale, les CCAS et CIAS proposent un RIFSEEP qui représentent 10 points de moins sur la rémunération globale (11%) (15).

Figure 15 : Part du RIFSEEP dans la rémunération par type de collectivité



En s'intéressant à la distinction entre les 3 catégories selon les types de collectivités, on observe pour la catégorie A que les agents employés par les syndicats sont ceux qui perçoivent la rémunération la plus importante, atteignant en moyenne 53 974€ annuels, dont 9 685€ d'IFSE et 1 310€ de CIA (16).

Figure 16 : Rémunération par type de collectivité et catégorie



Dans la catégorie B, la hiérarchie des rémunérations reste similaire, avec à nouveau un avantage pour les syndicats (36 561€), mais les écarts se réduisent. On note par ailleurs une forte hétérogénéité dans la composition du régime indemnitaire : si les CC/CA versent une IFSE plus élevée (7 590€), les CCAS/CIAS affichent des niveaux plus modestes (3 106€), compensés partiellement par un CIA plus conséquent (875€).

Les agents de catégorie C présentent des rémunérations plus faibles, comprises entre 28 365€ et 31 425€ selon la structure. Là encore, ce sont les syndicats qui offrent la meilleure rémunération moyenne, avec une part d'IFSE significative (4 455€). À l'opposé, les communes et CCAS/CIAS se situent en bas du classement, avec un CIA plus faible (300 à 531 €).



04.50.51.98.50



cdg74@cdg74.fr



44 rue du Goléron 74370 Pringy